



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180531-26

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56



#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA  
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LE DISPOSITIF  
DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION TERRITORIALE  
DANS LE DOMAINE FORESTIER**

*Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président*

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9-1, L. 1111-10, L.3211-1 et L.3232-1-2,  
**Vu** le Code rural et de la Pêche Maritime,  
**Vu** la délibération du 26 mars 2018 du Conseil départemental du Puy-de-Dôme créant une offre de services d'animation territoriale dans les domaines agricoles et forestiers à destination des intercommunalités.

Le rapporteur propose au Conseil qu'il convient d'accepter le contrat départemental pour la mise en place d'une offre de services d'animation territoriale dans le domaine forestier sur son territoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Dans un souci de lutte contre le morcellement forestier, de sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion de leur patrimoine et d'intensifier la sylviculture, cette offre de services doit notamment permettre de pérenniser, étendre et amplifier une animation locale de proximité afin de développer des stratégies locales de développement forestier dans l'objectif d'une mobilisation durable de la ressource forestière puydômoise.

Définies et pilotées par chaque intercommunalité, les missions déployées seront adaptables à chaque territoire et pourront recouvrir différents champs d'intervention.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ce contrat-type départemental d'ingénierie forestière,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 47	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

